



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2020 -67		
Séance plénière du 20 décembre 2019 Présidence : Serge Muller	Objet : Prélèvement d'œufs pour sauver la Gélinothe des bois de l'Ouest	Vote : défavorable

Contexte (d'après les documents fournis par les porteurs du projet)

La Gélinothe des bois de l'Ouest (*Tetrastes bonasia rhenana*) est considérée comme une sous-espèce de Gélinothe dont la totalité de l'aire de répartition se concentrait dans quatre pays d'Europe occidentale : la Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, le Nord-Est de la France et l'Ouest de l'Allemagne.

Un séminaire international réunissant des experts des quatre pays concernés, organisé le 27 novembre 2017 à Bad Dürkheim dans le Palatinat (Allemagne), a permis de faire le point sur le statut actuel de la sous-espèce. Depuis le milieu du siècle dernier, elle a régressé dans toute son aire de répartition, avec une accélération très nette ces dernières années. Les quatre États concernés par sa présence sont seuls responsables au niveau mondial de la survie et de la conservation de ce taxon. La Gélinothe des Bois de l'Ouest est menacée d'un risque imminent d'extinction, puisqu'elle ne subsiste plus actuellement qu'en France et que sa dernière population résiduelle est confinée au massif des Vosges (les dernières observations d'individus ou de couples isolés en Haute-Marne, en Argonne et dans les Ardennes ont été réalisées en 2017). La principale responsabilité pour la conservation de *Tetrastes bonasia rhenana* revient donc à la France qui abrite la dernière population connue. Le taxon « rhenana » de la Gélinothe des bois risque de disparaître dans les prochaines années et sera alors totalement éteint !

Les participants à ce séminaire ont pris position pour la mise en place d'un élevage en captivité pour sauver la sous-espèce. Le bureau pour la Protection des Oiseaux de Hesse, Rhénanie-Palatinat et Sarre porte le projet au nom des différents pays concernés par la disparition de la sous-espèce.

Un collectif franco-allemand, piloté par le bureau de Protection des Oiseaux de Hesse, Rhénanie-Palatinat et Sarre, souhaite donc engager une gestion conservatoire de ce taxon en prélevant dès l'année 2020 (et les années suivantes si nécessaire) des œufs afin de constituer une souche captive en vue de réintroduire l'espèce ultérieurement dans les zones favorables de son ancienne aire de répartition. Les porteurs du projet considèrent que les prélèvements des œufs seraient sans effet sur la population vosgienne, puisque la femelle fera une couvée de remplacement.

Le programme sera piloté par des spécialistes européens de la Gélinothe des bois, français et allemands. Il a reçu le soutien de l'UICN groupe galliformes et de certaines associations de protection des oiseaux.

Malgré les incertitudes quant à la réussite d'une réintroduction future (modification du climat avec printemps plus humides, milieux favorables à l'espèce de plus en plus restreints, dérangements, prédation...), les personnes impliquées dans le programme posent la question : allons-nous assister à la disparition de ce taxon sans rien faire ou voulons-nous espérer un avenir meilleur qui permettra à l'espèce de recoloniser ses anciens territoires après réintroduction de quelques individus ?

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur l'opportunité du prélèvement d'œufs en vue de constituer une souche captive de la sous-espèce. Ces prélèvements d'œufs, qui seront répétés durant 3 années, nécessitent au préalable des prospections hivernales et printanières pour localiser les femelles, puis les capturer, les suivre par télémétrie et localiser les nids. Il est donc également demandé au CSRPN de se prononcer sur les conditions de ce prélèvement par rapport aux enjeux de préservation des autres galliformes des Vosges.

Supports de réflexion

Demande de dérogation déposée le 8 novembre 2019 par le bureau pour la Protection des Oiseaux de Hesse, Rhénanie-Palatinat et Sarre

Présentation en séance par le bureau pour la protection des oiseaux de Hesse, Rhénanie Palatinat et Sarre

Analyse du CSRPN

• **Sur la démonstration effective de la présence de la sous-espèce *rhenana* dans les Vosges**, le CSRPN soulève les objections suivantes :

- d'après les données de l'observatoire des galliformes de montagne, la Gélinoite des bois avait, il y a encore peu de temps, une aire de distribution continue sur la façade Est de la France, des Alpes aux Vosges. Pourquoi y aurait-il des sous-espèces différentes, dont une sous-espèce dans les Vosges, une autre en Forêt noire et une autre encore dans le Jura et dans les Alpes ?

- la présence dans les Vosges de la sous-espèce *rhenana* est mentionnée (Schreiber) sur la base d'étude de 3 individus provenant des musées (Nancy, Colmar et Strasbourg), mais la provenance précise de ces individus est mal indiquée.

- il n'y a pas de démonstration de la pertinence génétique de la sous-espèce *rhenana* dans les Vosges. Dans la seule étude génétique réalisée, celle de Nowak (2012), seuls deux exemplaires vosgiens ont été génotypés. L'un, provenant de Rambervillers, ne rentre pas du tout dans le « clade » de *rhenana* et l'autre exemplaire indiqué « Vosges », le seul rentrant dans le clade *rhenana*, provient en fait du massif des Bauges en Savoie.

- Les gélinoites des Vosges vivent dans des habitats (hêtraie-sapinière jardinée) qui ne correspondent pas à ceux décrits pour la sous-espèce *rhenana* (chênaie avec sous-étage de noisetiers) et présentés par le porteur de projet. Les gélinoites observées par le GTV (par vidéo) ne présentent pas les caractéristiques morphologiques de la *rhenana* (notamment la couleur). Si on regarde la population de gélinoite dans le Jura, ce serait un mélange de *styriaca* et de *rhenana*.

Il y a donc des doutes sérieux concernant l'existence du taxon *rhenana* dans le massif vosgien.

• **Sur la connaissance de la population de Gélinoite des bois du massif vosgien**, le CSRPN considère que l'on ne connaît pas la population actuelle dans les Vosges. Il faut mobiliser des moyens pour développer la connaissance sur la distribution, la biologie et l'habitat des gélinoites avant de se lancer dans des programmes de conservation *ex situ* nécessitant des prélèvements.

- **Sur la régression de la population de Gélinotte des bois du massif vosgien**, le CSRPN signale que cela fait des années que la régression de la Gélinotte des bois est évoquée et rien n'a été mis en place pour la préserver dans les Vosges malgré des courriers de demande de classement comme espèce protégée. L'absence de statut de protection est avancée pour ne pas travailler sur l'habitat de l'espèce. Le CSRPN propose la mise en place de collaborations européennes pour développer la conservation *in situ* notamment via l'amélioration de l'habitat.

- **Sur l'impact des prélèvements d'œufs sur la population de Gélinotte des bois du massif vosgien**, le CSRPN s'inquiète à propos de l'existence systématique d'une ponte de remplacement, sur la taille de cette ponte sachant que le prélèvement d'œufs concernerait une ponte entière pour 1 à 3 individus. D'après les études de Marc Montadert (spécialiste national de la gélinotte) sur la sous-espèce *styriaca*, la ponte de remplacement serait 2 fois moindre que la première (3,5 œufs en moyenne au lieu de 7,5). Si le taux de survie est faible sur une ponte complète, il est encore plus faible sur une ponte de remplacement.

- **Sur la conservation *ex-situ* pour les Gélinottes des bois, le CSRPN émet les réserves suivantes :**

- La conservation *ex-situ* pose des questions d'ordre éthique. Quel intérêt de mettre des animaux en captivité si on n'est pas sûr d'avoir les conditions satisfaisantes pour la réintroduire ? La captivité ne sauve pas les espèces comme maillon de l'écosystème vosgien. L'énergie devrait être mise sur la conservation de l'existant plutôt que sur des captures pour faire de la conservation *ex-situ*.

- Si les œufs proviennent de 2 ou 3 individus il y aura un problème potentiel de consanguinité.

- Il n'y a aucune garantie sur le succès des réintroductions, notamment à partir d'élevages. Le CSRPN souligne que les très nombreuses réintroductions de tétraonidés en Europe à partir d'élevages ont toutes échoué. Ainsi, en ce qui concerne la gélinotte, les essais de relâcher dans les forêts d'altitude du parc national des Cévennes, les individus n'ont pas survécu (expert Christian Nappé, 135 individus relâchés entre 1991 et 1997). Dans la Harz, plus de 600 gélinottes ont été lâchées entre 1986 et 1999. A l'exception de 11 individus sauvages, tous étaient issus de captivité. Cette opération a échoué. De 1986 à 1999, des individus ont été relâchés en Allemagne, avec également un échec. En Thuringe, un programme est en cours depuis 2001. Jusqu'en 2018, 255 oiseaux ont été lâchés dont 226 issus de captivité. A 3 reprises seulement, des couvées ont été observées.

Pour le CSRPN, le projet risque d'impacter les derniers individus vosgiens pour un programme de réintroduction qui n'aurait que très peu de chances de réussite.

- **Sur l'impact pour le Grand Tétras, le CSRPN rappelle les éléments suivants**

Le projet Gélinotte des bois nécessiterait de fréquenter principalement des habitats où le Grand Tétras est encore présent, à la fois pour les prospections de localisation de gélinottes, pour la capture des femelles, pour la pose de colliers émetteurs, pour les suivis répétés visant à repérer les nids et pour le prélèvement des œufs. A l'heure actuelle, un arrêté préfectoral est en cours pour limiter le dérangement du Grand Tétras dans le cadre d'une dérogation au dérangement d'une espèce protégée. Il est nécessaire d'assurer la quiétude des zones de Grand Tétras de décembre à fin juin, période très critique pour l'espèce. Seuls quelques experts pourront se rendre sur le terrain. Selon Montadert il est très difficile de capturer des gélinottes femelles. Dans les programmes de translocation en cours dans les Alpes, les captures doivent se terminer début novembre, pour éviter tout dérangement en hiver et en reproduction. La gélinotte est en effet l'espèce de tétraonidés investissant le plus d'énergie dans la ponte. De plus les colliers émetteurs peuvent déranger les individus et mettre en péril les couvées de remplacement.

On ne peut pas demander aux acteurs du massif vosgien de tout faire pour assurer la quiétude des sites et autoriser en même temps des prospections/captures/suivis télémétriques pour la Gélinoite des bois qui auraient un impact négatif sur le Grand Tétrás dont la conservation fait l'objet d'un plan d'action national.

Avis du CSRPN

Le CSRPN se prononce **contre** le projet de prélèvement d'œufs de Gélinoite des bois dans le massif vosgien en vue d'un élevage *ex situ* et demande que des actions urgentes soient mises en place pour protéger les dernières populations de gélinoites du massif vosgien et garantir leur quiétude.

Fait à Metz, le 3-2-2020

Le président du CSRPN



Serge Muller